

## Mise en œuvre et financement de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), des enjeux de taille pour les Entreprises publiques locales (Epl), bras armés des territoires pour la sobriété foncière

La « loi Climat » de 2021 formule l'objectif d'atteindre d'ici 2050 une artificialisation nette de 0%. Cette ambition implique des débats et arbitrages autour de sa planification à l'échelle locale, son périmètre, son calendrier et ses déclinaisons réglementaires. Deux autres aspects fondamentaux sont à prendre en compte dans sa mise en œuvre : se donner les moyens de son financement et disposer d'outils adaptés à cet enjeu qui rebat les cartes de l'aménagement des territoires. L'aménagement public, sous la maîtrise et l'impulsion des élus locaux, constitue la méthode la plus adaptée pour engager et maîtriser sur la durée les transitions auxquelles sont confrontés les territoires dans l'Hexagone, comme dans les Outre-mer.

En ce sens, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) avait contribué aux travaux de la Mission de contrôle pour la mise en application des mesures de la « loi Climat » relative à l'objectif ZAN du Sénat; présidée par Valérie Létard, sénatrice du Nord, et dont le rapporteur était Jean-Baptiste Blanc, sénateur du Vaucluse; tous deux co-auteurs de la proposition de loi « ZAN », adoptée le 16 mars dernier au Sénat. La Fédération lui avait remis une liste de propositions visant à améliorer le financement des opérations d'aménagement pour concilier développement territorial et sobriété foncière.

Plusieurs problématiques se confrontent : les attentes de la transition écologique qui exige de lutter encore plus contre l'extension urbaine, les passoires thermiques et les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements. En parallèle les coûts du foncier, de son recyclage ainsi que les coûts de construction atteignent des niveaux très élevés. Les capacités financières et d'ingénierie des collectivités diminuent alors qu'elles sont en première ligne face à ces enjeux. En parallèle, l'impact des procédures réglementaires et juridictionnelles pèse toujours plus sur la mise en œuvre des projets.

Dans ce contexte, la filière de l'aménagement urbain reste la mieux à même d'apporter une réponse pertinente. La FedEpl représente la part la plus importante des aménageurs (380 Sem, Spl et SemOp) et accompagne ses adhérents et les collectivités dans ce changement.

L'atteinte de cet objectif à l'horizon 2050 implique de tenir compte des outils et du financement en même temps que sa planification, par le biais d'axes concrets :

- Renforcer le financement de l'aménagement, notamment par la pérennisation des fonds de soutien (aux filières de la renaturation, du recyclage urbain ou industriel etc..) et par des leviers fiscaux d'ampleur (FCTVA par exemple) ;
- Décloisonner les outils de l'aménagement et de l'immobilier ;
- Donner aux acteurs du ZAN des outils juridiques à même de maîtriser le foncier, à l'image du « droit de préemption sur les espaces propices à la renaturation ou au recyclage foncier » prévu à l'article 12 de la proposition de loi portée par Valérie Létard et Jean-Baptiste Blanc ;
- Limiter l'impact des procédures réglementaires et contentieuses.

Il importe également que ces outils et financements soient adaptés aux différents territoires, notamment littoraux, de montagne ou ultramarins.

### Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 376 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur [lesepl.fr](http://lesepl.fr)



Contacts presse  
Violaine Hacke, attachée de presse  
06 28 47 53 55  
[violainehacke@gmail.com](mailto:violainehacke@gmail.com)

Contacts FedEpl  
Cécile Consigny, chargée de communication  
01 53 32 22 07  
[c.consigny@lesepl.fr](mailto:c.consigny@lesepl.fr)